



GUIDE PRATIQUE · ÉDITION 2026

# Patrimoine 2026

*5 leviers concrets pour payer moins d'impôt  
et faire travailler votre argent.*

Par Benjamin Cassan — Conseil patrimonial  
Courtier en assurance · Troyes & France entière

Réduire ses impôts, préparer sa retraite, transmettre sereinement : pas besoin d'un gros patrimoine pour agir. Ce guide rassemble 5 leviers que j'utilise au quotidien avec mes clients. Des principes simples, des chiffres clairs, et une règle d'or : chaque situation se chiffre avant de décider.

## LEVIER 1

# Le PER : réduire votre impôt dès cette année

Chaque euro versé sur un Plan d'Épargne Retraite se déduit de votre revenu imposable. Plus votre tranche d'imposition est élevée, plus l'économie est forte — et elle est connue d'avance.

**4 100 €**

d'économie d'impôt pour 10 000 € versés, à une tranche de 41 %.

- **Salariés** : jusqu'à ~37 680 € déductibles (plafond 2025).
- **Indépendants / dirigeants** : un calcul plus favorable, jusqu'à ~87 135 €.
- Les plafonds non utilisés des 3 dernières années sont reportables.

*Le PER est le seul placement dont le rendement fiscal est connu avant même d'investir.*

## LEVIER 2

## L'assurance vie : faire fructifier... et transmettre

C'est le couteau suisse du patrimoine : souple, fiscalement avantageux après 8 ans, et redoutablement efficace pour transmettre à la personne de votre choix.

### 152 500 €

transmis hors succession, par bénéficiaire (primes versées avant 70 ans, art. 990 I du CGI).

- Après 8 ans : abattement annuel de 4 600 € (seul) / 9 200 € (couple) sur les gains.
- Une enveloppe, pas un produit : tout dépend du contrat choisi et de l'allocation.
- La clause bénéficiaire est décisive : à rédiger avec soin et à relire à chaque étape de vie.

*Bien utilisée, l'assurance vie protège un conjoint ou un enfant, presque sans frottement fiscal.*

## LEVIER 3 · DIRIGEANTS

## La trésorerie d'entreprise : sortez du compte courant

Une trésorerie excédentaire qui dort sur un compte courant ou un CAT peu rémunéré, c'est de l'argent qui ne travaille pas. Le contrat de capitalisation pour personne morale est souvent bien plus efficace.

### IS différé

Pas d'impôt sur les plus-values tant que vous ne retirez rien : votre capital se valorise plus vite.

- Accessible dès ~50 000 € de trésorerie disponible.
- Liquidité conservée : rachats possibles à tout moment.
- Allocation sur mesure selon votre horizon et votre tolérance au risque (capital non garanti).

*Le bon arbitrage dépend de votre taux d'IS, de votre horizon et de vos besoins de liquidité.*

## LEVIER 4 · DIRIGEANTS

## Rémunération & statut : le bon équilibre

Salaire ou dividendes ? SAS ou SARL ? Ces choix pèsent sur vos charges, votre protection sociale et votre retraite. À revenu net égal, l'écart de charges entre les deux statuts peut atteindre ~30 points.

- SAS (assimilé salarié) : meilleure protection, charges élevées (~70–80 %).
- SARL gérance majoritaire (TNS) : charges allégées (~40–45 %), protection à compléter.
- Optimiser, ce n'est pas payer moins à tout prix : c'est l'équilibre revenu / protection / patrimoine.

## LEVIER 5

## Anticiper la transmission

Bien préparée, la transmission coûte beaucoup moins à vos proches.

- Donation et donation-partage, en profitant des abattements renouvelables.
- Démembrement : donner la nue-propriété tout en gardant l'usage.
- Pacte Dutreil pour l'entreprise : jusqu'à 75 % d'exonération, sous conditions.

# Et si on appliquait tout cela à *votre situation* ?

Ces leviers n'ont de valeur que chiffrés et adaptés à vous. Le premier échange ne vous engage à rien : on fait le point, et je vous dis franchement ce qui peut vous faire gagner.

## Parlons de votre situation

**Téléphone** : 06 26 56 49 66

**Email** : benjamin@cassan-conseil-patrimoine.fr

**Bureaux** : 13 bis rue de Tropres, 10150 Sainte-Maure (Troyes)

**Site** : cassan-conseil-patrimoine.fr

À mon bureau, à votre domicile, en entreprise ou en visio — partout en France.

Benjamin Cassan — Courtier en opérations d'assurance (COA), immatriculé à l'ORIAS sous le n° 26008248, membre de la CNCEF. Ce guide est fourni à titre informatif et pédagogique ; il ne constitue pas un conseil personnalisé ni une recommandation d'investissement. Les dispositions fiscales et sociales mentionnées sont celles en vigueur en 2025-2026 et sont susceptibles d'évoluer. Tout investissement en unités de compte comporte un risque de perte en capital. Une étude adaptée à votre situation est indispensable avant toute décision.